

Conseil de l'Ordre du 17 septembre 2026

Synthèse

Le jeudi 17 septembre 2026 s'est tenue, à 17 heures 30, en présentiel et en vidéo conférence une réunion du Conseil de l'Ordre, sous la présidence de Madame Marie-Pascale PIOT, Bâtonnière de l'Ordre.

Etaient présents :

- Monsieur Patrick AMOUZOU
- Madame Laurence AVRAM-DIDAY, représentant les avocats honoraires (Suppléante)
- Monsieur Jean BERNARDINI
- Monsieur Vincent BIENVENU
- Monsieur Alexandre BORDENAVE
- Madame Isabelle CLANET DIT LAMANIT, ancienne Bâtonnière
- Madame Anne-Laure DODET
- Madame Elisabeth GOUSSU, Secrétaire Générale de l'Ordre
- Monsieur Pierre-Ann LAUGERY, ancien Bâtonnier, représentant les avocats honoraires (Titulaire)
- Monsieur Amaury Le BOURDON
- Madame Caroline MERCIER-HAVSTEEN
- Madame Juliette MICOINE
- Monsieur Grégoire NOEL
- Madame Séverine RICATEAU
- Madame Catherine SCHEFFLER, ancienne Bâtonnière
- Madame Tiphany STOSS
- Madame Cécile TURON
- Monsieur Yves-Charles ZIMMERMANN

Etaient absents et excusés :

- Monsieur Fabien ARAKELIAN, ancien Vice-Bâtonnier
- Monsieur Colin BERNIER
- Madame Claire BOULLERY
- Madame Yaël COHEN-HADRIA
- Madame Deana D'ALMEIDA
- Monsieur Pascal DELIGNIERES
- Madame Marie-Odile DUPARC
- Monsieur Vincent MAUREL, ancien Bâtonnier
- Madame Chloé MIFSUD, représentant le jeune Barreau (Titulaire)
- Monsieur Matthieu RISTORD, représentant le jeune Barreau (Suppléant)
- Monsieur Lionel YEMAL

Il est ici fait une synthèse des points susceptibles d'être communiqués aux Confrères et Consœurs du Barreau.

1. CARPA de Martinique et de Guadeloupe – Point

Madame la Bâtonnière propose de reporter ce point n'ayant à date aucune information nouvelle à communiquer aux Membres du Conseil.

2. HEDAC – Point

Madame la Bâtonnière informe les Membres du Conseil que le Conseil d'administration de l'HEDAC qui s'est tenu le 14 septembre dernier a débattu de la question des locaux.

En effet, il est fort probable que les formations en présentiel pour la formation initiale soient renforcées (c'est en effet le souhait du CNB) auquel cas la question de l'accueil des étudiants avocats se pose.

A date aucune décision n'a été prise.

Les Membres du conseil ont souligné l'importance, dans cette décision, de prendre en compte l'intérêt des étudiants.

3. Commission internationale – Retour du déplacement en Moldavie

Madame la Bâtonnière présente aux Membres du Conseil un compte-rendu du déplacement qu'elle a effectué en Moldavie avec Vincent MAUREL qui représentait le CNB.

Dans ce cadre, ils ont participé à une conférence sur l'avenir de la profession d'avocat face à l'IA et sur l'indépendance des ordres.

Elle indique que la Moldavie, dans sa démarche d'adhésion à l'UE, est confrontée à un dilemme : les institutions gouvernementales exigent un droit de regard sur les ordres d'avocats pour la lutte anti-corruption, tandis que les avocats revendiquent leur autonomie pour assurer cette même lutte.

Le contexte s'est complexifié suite aux récentes élections ordinaires à Chisinau : le nouveau bâtonnier et le nouveau président de l'Union des avocats moldaves sont perçus comme moins tournés vers l'Europe.

L'enjeu stratégique pour le barreau est de maintenir des relations de coopération efficaces malgré l'instabilité politique au sein des institutions partenaires en Moldavie. Le changement de direction à la tête du barreau de Chisinau représente un risque pour la continuité des projets initiés. Sur le plan déontologique, la situation illustre la tension entre l'indépendance des barreaux, principe essentiel, et les exigences de transparence imposées par les États, particulièrement dans un processus d'adhésion à l'UE.

L'implication continue du CNB démontre l'importance de l'action internationale des institutions de la profession pour soutenir l'État de droit à l'étranger.



4. Création d'un fonds de dotation – Etude de projet / suite

Madame la Bâtonnière souhaite réaborder ce sujet qui avait été présenté lors du dernier Conseil et demande à Madame Elisabeth GOUSSU de faire part aux Membres du Conseil des échanges qu'elle a eus avec les autres Barreaux sur l'expérience qui est la leur sur ce sujet.

Pierre-Ann LAUGERY rappelle le contexte qui a conduit à l'étude visant à la création d'un fonds de dotation, à savoir le souhait de nouer un partenariat avec la Maison des femmes de Pikine au Sénégal, puis la volonté d'élargir les projets qui pourraient être soutenus par le Barreau.

Elisabeth GOUSSU présente les retours d'expérience contrastés des barreaux de Lyon et Toulouse.

Lyon présente un modèle de réussite, avec une stratégie claire, des ressources humaines dédiées et un financement pérenne. À l'inverse, l'expérience du Barreau de Toulouse est plus mitigée.

Il est clair qu'un tel projet, pour aboutir, nécessite des ressources humaines (au sein de l'Ordre et au sein des avocats), des solutions en matière de financement et une stratégie claire.

L'enjeu stratégique est ici de doter le barreau d'un outil de visibilité et d'action sociétale.

Le projet présente toutefois des défis techniques et organisationnels considérables.

Le succès est conditionné par la mobilisation de ressources humaines significatives et d'un modèle de financement viable.

Sans une équipe dédiée et une stratégie claire, le risque est que le projet échoue. Il s'agit donc de redéfinir la portée du projet, de structurer une feuille de route fédératrice et de s'assurer de l'engagement d'un groupe de porteurs de projet pour garantir sa pérennité.

Un point sera fait ultérieurement sur ce projet.

5. Questions diverses

Elections ordinales

Madame la Bâtonnière rappelle que le registre des déclarations de candidatures ouvre lundi 21 septembre. Un point est fait sur les postes à pourvoir : 9 à date.

RCP

Madame la Bâtonnière informe les Membres du Conseil qu'une réunion s'est tenue avec AON, le courtier en assurances du Barreau pour faire le point sur le renouvellement du contrat RCP conclu pour les avocats du Barreau. Cette réunion a été l'occasion de rappeler que la prime d'assurance payée par les avocats du Barreau est très peu élevée par rapport aux Barreaux de régions. Mais il est à craindre, sans qu'à date un montant ne soit fixé, qu'elle augmente en 2027 compte tenu de l'état de la sinistralité pour la profession. Un point sur ce sujet sera fait lors d'un prochain conseil.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.
